

B) Sur la couronne :

1 — Motif décoratif circulaire stylisé et inspiré des arcs architecturaux de l'époque Ottomane.

2 — Prolongement des cornes et de la partie inférieure du cou de la gazelle.

3) Tranche : Lisse.

Fait à Alger, le 25 Chaoual 1414 correspondant au 6 avril 1994.

Abdelouahab KERAMANE.



Règlement n° 94-03 du 25 Chaoual 1414 correspondant au 6 avril 1994 portant émission d'une pièce de monnaie métallique de vingt (20) dinars algériens.

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,

Vu la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit notamment les dispositions de son livre I, de ses articles 44 alinéa a, 47 et 107 ;

Vu le décret législatif n° 93-18 du 29 décembre 1993 portant loi de finances pour 1994 notamment son article 69 ;

Vu le décret présidentiel du 21 juillet 1992 portant nomination du gouverneur de la Banque centrale d'Algérie ;

Vu les décrets présidentiels du 14 mai 1990 portant nomination de vice-gouverneurs de la banque centrale d'Algérie ;

Vu le décret exécutif du 1^{er} juillet 1991 portant désignation de membres titulaires et suppléants au Conseil de la monnaie et du crédit ;

Vu le Règlement n° 94-01 du 25 Chaoual 1414 correspondant au 6 avril 1994 portant création d'une série de pièces de monnaie métalliques en dinars algériens de : cinquante (50), vingt (20), dix (10), cinq (5), deux (2), un (1), un demi (1/2) et un quart (1/4).

Après délibération du Conseil de la monnaie et du crédit en date du 6 avril 1994 ;

Promulgue le règlement dont la teneur suit :

Article 1^{er}. — Dans le cadre du règlement n° 94-01 du 6 avril 1994 portant création d'une série de pièces de monnaie métalliques en dinars algériens de : cinquante (50), vingt (20), dix (10), cinq (5), deux (2), un (1), un demi (1/2) et un quart (1/4), la Banque d'Algérie émet une nouvelle pièce de monnaie métallique de vingt (20) dinars algériens dont la mise en circulation sera assurée à compter du 24 mai 1994.

Art. 2. — Les caractéristiques techniques et descriptions de cette pièce sont les suivantes :

1.1. — Présentation : La pièce de vingt (20) dinars est de type bimétallique.

Elle est constituée d'une couronne extérieure en acier inoxydable de couleur gris acier et d'un cœur en bronze serti à l'intérieur de cette couronne et de couleur jaune.

1.2 — Spécifications :

Diamètre extérieur : 27,50 + 0,05 mm

Diamètre du cœur : 19,55 + 0,05 mm

Poids de la couronne : 3,98 + 0,13 g

Poids du cœur : 4,64 + 0,13 g

Poids total : 8,62 + 0,26 g

Epaisseur au cordon : 2,07 + 0,06 mm

1.3 — Composition :

Cœur: Cuivre : 92%

Aluminium : 6%

Nickel : 2%

Couronne : Acier : AISI 430

1.4 — Description :**1) Avers :****A) A l'intérieur du cœur:**

Motif principal : Chiffre 20, stylisé et inspiré d'une fibule à décor de tête d'oiseau de l'époque Hammadite.

B) Sur la couronne :

1) Mentions en toutes lettres (en langue nationale) :

— Sur la partie supérieure : Banque d'Algérie

— Sur la partie inférieure : Dinars

2) — Horizontalement : Une étoile de part et d'autre du chiffre 20.

2) Revers :**A) A l'intérieur du cœur :**

1 — Motif principal : Tête de lion de l'Atlas, orientée vers la gauche.

2 — Le double millésime hégirien et grégorien de l'année de frappe, apposé dans la zone gauche..

B) Sur la couronne :

1 — Motif décoratif circulaire stylisé et inspiré d'un décor architectural de l'époque Hammadite, formant un cercle presque complet.

2 — Prolongement de la crinière du lion.

3) Tranche : Lisse.

Fait à Alger, le 25 Chaoual 1414 correspondant au 6 avril 1994.

Abdelouahab KERAMANE.